



SOAB1BA

2024 - 2025

Le programme repose sur **4 piliers** :

1. **une solide formation pluridisciplinaire en sciences humaines** par des enseignements introductifs aux principales disciplines des sciences humaines et sociales (philosophie, histoire, économie, droit, science politique, psychologie, sociologie et anthropologie) ;
2. **une formation de plus en plus spécialisée en sociologie et anthropologie** (Analyse des théories sociologiques, Sociologie de la culture, Questions spéciales d'anthropologie, Sociologie politique, Analyse de l'action publique, Socio-anthropologie du symbolique, Analyses et théories du pouvoir, Sociologie de l'action collective, Mutations et politiques urbaines, etc.)
3. **une formation méthodologique**, sous forme de cours et séminaires qui ont pour objet l'apprentissage de différentes méthodes qualitative et quantitative en sciences humaines et sociales (Démarche et méthodes en sciences sociales, Méthodes de terrain, Méthodes quantitatives, etc.).
4. **un enseignement linguistique de qualité.**

Dans le programme bilingue français-anglais du bachelier en sociologie et anthropologie, trois matières (cours) par année sont enseignées en anglais.

- En première année : Political science, Geopolitics, Communication science
- En deuxième année: Law and religion, Economics 1, Economics 2
- En troisième année : Society and Environment, International Communications, Ethics and the Economy

Les enseignements sont donnés par des membres du corps enseignant dont l'anglais est la langue maternelle ou qui ont suivi tout ou partie de leur cursus universitaire en langue anglaise. De plus, les étudiant.es continuent à se perfectionner en suivant des cours d'anglais et/ou de néerlandais en 1^{ère}, 2^e et 3^e année.

Par ailleurs, les étudiant-es qui le souhaitent peuvent, durant le 2^e quadrimestre du 3^e bloc, poursuivre un séjour Erasmus, au sein d'une des universités partenaires en Europe, Asie, Amérique du nord ou du sud dont les programmes sont dispensés dans une autre langue que le français. Autre formule proposée : les étudiant-es dont la réussite a été proclamée à l'issue de la session de juin peuvent postuler à une bourse annuelle pour séjour linguistique d'été en Flandre ou à l'étranger.

SOAB1BA - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Au terme de ses études de bachelier en sociologie et anthropologie, l'étudiant-e aura acquis les compétences suivantes :

I. Acquérir les bases disciplinaires et méthodologiques dans le domaine de la sociologie et de l'anthropologie

- **Maîtriser les savoirs fondamentaux de la sociologie et de l'anthropologie, situés sur le plan épistémologique, permettant de répondre aux questions clés de recherche adressées par la discipline.**
- **Acquérir progressivement une culture poussée en sociologie et en anthropologie, à partir de cours généraux et spécialisés:** sociologie, anthropologie, analyse des théories sociologiques, sociologie politique, sociologie de la culture, questions spéciales d'anthropologie, socio-anthropologie du symbolique, sociologie de l'action collective...

II. Acquérir les savoirs de base dans les domaines complémentaires à la sociologie et à l'anthropologie

- **Mobiliser, de manière interdisciplinaire, des savoirs issus de divers domaines des sciences humaines** afin d'analyser des phénomènes de société contemporains ou historiquement situés.
- **Acquérir une culture générale en sciences humaines et sociales**, reposant sur la connaissance des principaux postulats et enseignements des différentes disciplines, ainsi que de leurs méthodes et des enjeux éthiques qui leur sont liés

III. Se former à la démarche scientifique

- **Maîtriser et mettre en Œuvre les règles et les principes éthiques de la démarche scientifique en sociologie et anthropologie**
- **Collecter et traiter avec discernement les données empiriques, tant quantitatives que qualitatives**
 - Développer des aptitudes à rechercher, lire, comprendre, interroger et synthétiser des textes scientifiques
 - Acquérir progressivement la capacité à produire, seul et en équipe, un travail d'analyse sur des phénomènes sociaux contemporains
 - Acquérir progressivement la capacité à conduire de façon fructueuse une recherche de données, en usant avec discernement des méthodes de récolte des données, tant quantitatives que qualitatives (statistiques, enquêtes par questionnaires, entretiens, méthodes d'observation, etc.)
- **Produire une analyse en autonomie et en collaboration avec ses pairs**
- **Faire preuve d'esprit critique et d'indépendance de jugement**
- **Communiquer de manière structurée, pertinente et argumentée, en mobilisant les concepts et méthodes de la discipline**
 - Acquérir la capacité à communiquer le résultat d'une analyse de façon claire, cohérente, structurée et attractive, sous des formes tant écrites qu'orales
 - Acquérir la capacité à traiter les données, à partir d'un état des travaux pertinents en la matière et selon les méthodes d'analyse les plus appropriées.

IV. Maîtriser la communication orale et écrite

- **Mettre en pratique des compétences linguistiques dans au moins une langue étrangère**
 - Acquérir la maîtrise de l'anglais et du néerlandais ou de l'espagnol, à l'oral comme à l'écrit ; plus spécialement, la possibilité de soutenir une conversation courante ainsi que de communiquer sur les objets et analyses des sciences sociales
 - Acquérir des aptitudes avancées pour suivre un cours, l'étudier et en présenter l'examen oral en anglais
 - Familiarisation avec un environnement allophone actif (séjour ERASMUS à l'étranger) ; séjour ERASMUS à l'étranger

				Bloc annuel		
				1	2	3
○ BNEER1183	<p>Néerlandais I</p> <p><i>Pourra bénéficier d'une unité d'enseignement de Néerlandais débutant ou Espagnol en bloc 1: 1) l'étudiant-e qui a eu moins de deux heures de néerlandais par semaine tout au long de l'année au cours d'une des quatre dernières années de ses études secondaires; 2) l'étudiant-e ayant terminé ses études secondaires en 2019-2020 ou avant et qui n'a pas suivi de cours de Néerlandais entre la fin de ses études secondaires et son inscription à Saint-Louis.</i></p>	<p>Astrid De Munter (coord.) Nadine Kayobotsi (coord.)</p>	<p>NL [q1+q2] [0h+30h] [5 Crédits]</p>	x		
○ BANGL1292	<p>Anglais II</p>	<p>Gerlanda Cipolla Sebastiano Ferrari Françoise Longrée (coord.) Erwin Ochsenmeier (coord.) Madeline Riordan</p>	<p>EN [q1+q2] [0h+60h] [5 Crédits]</p>		x	
○ BNEER1282	<p>Néerlandais II</p>					

⌘ BSPOL1312

PRÉREQUIS ENTRE COURS

BESPO1160 - Sociologie

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

Tableau des prérequis

BANGL1292 "English II" a comme prérequis BANGL1192

- BANGL1192 - Anglais I

BANGL1392 "English III" a comme prérequis BANGL1292

- BANGL1292 - Anglais II

BCOMU1210 "Communication, culture and social interactions" a comme prérequis BPOLS1114

- BPOLS1114 - Communication science

BCOMU1211 "Corporate communication and public relations " a comme prérequis BPOLS1114

- BPOLS1114 - Communication science

BCOMU1212 "Social-history of media" a comme prérequis BPOLS1113

- BPOLS1113 - Analyse des institutions médiatiques

BCOMU1213 "Intercultural communication" a comme prérequis BPOLS1114

- BPOLS1114 - Communication science

BCOMU1250 "Media reception and media use" a comme prérequis BPOLS1114

- BPOLS1114 - Communication science

BCOMU1310 "Semiotics" a comme prérequis BPOLS1114

- BPOLS1114 - Communication science

BCOMU1313 "International communications" a comme prérequis BPOLS1114

- BPOLS1114 - Communication science

BCOMU1315 "Communication and organisations" a comme prérequis BPOLS1114

- BPOLS1114 - Communication science

BCOMU1316 "Issues and practices of journalism" a comme prérequis BPOLS1113

- BPOLS1113 - Analyse des institutions médiatiques

BCOMU1317 "Public space, knowledge and media" a comme prérequis BPOLS1114

- BPOLS1114 - Communication science

BDRAN1265 "Law and Religion" a comme prérequis BESPO1176

- BESPO1176 - Droit

BECGE1321 "Organisational studies " a comme prérequis BESPO1160

- BESPO1160 - Sociologie

BECGE1326 "Humans and organization in a world of transformations and urban politics"] TJ 0 g 1 0 0 -1 130.61599731 7.0

- BESPO1160 - Sociologie

BESPO1360 "Ethics and the economy " a comme prérequis BESPO1170 AND BPOLS1127

- BESPO1170 - Economics I
- BPOLS1127 - Economics II

BHDPO1312 "International relations analysis" a comme prérequis BESPO1165

- BESPO1165 - Political Science

BHDPO1315 "EU politics" a comme prérequis BESPO1165

- BESPO1165 - Political Science

BHDPO1316 "Transformations and urban politics" a comme prérequis BESPO1160

- BESPO1160 - Sociologie

- BESPO1165 - [Political Science](#)
- BNEER1282** "[Dutch II](#)" a comme prérequis BNEER1183
- BNEER1183 - [Néerlandais I](#)
- BNEER1382** "[Dutch III](#)" a comme prérequis BNEER1282
- BNEER1282 - [Néerlandais II](#)
- BPOLS1233** "[Quantitative methods II: statistics](#)" a comme prérequis BPOLS1231
- BPOLS1231 - [Démarche et méthodes en sciences sociales](#)
- BPOLS1252** "[Anthropology: special topics](#)" a comme prérequis BESPO1160 OR BPOLS1111
- BESPO1160 - [Sociologie](#)
- BPOLS1111 - [Anthropologie](#)
- BPOLS1320** "[Media and politics](#)" a comme prérequis BESPO1165 OR BPOLS1114
- BESPO1165 - [Political Science](#)
- BPOLS1114 - [Communication science](#)
- BPOLS1321** "[Society and Environment](#)" a comme prérequis BESPO1165 OR BESPO1160
- BESPO1165 - [Political Science](#)
- BESPO1160 - [Sociologie](#)
- BPOLS1330** "[Quantitative methods I: data production](#)" a comme prérequis BPOLS1231
- BPOLS1231 - [Démarche et méthodes en sciences sociales](#)
- BPOLS1331** "[Quantitative methods III: data analysis](#)" a comme prérequis

BSPOL1322 "Public Policy Analysis" a comme prérequis

● BNEER1282	Néerlandais II 🇳🇱 <i>L'étudiant-e qui a remplacé l'unité d'enseignement de Néerlandais I en bloc 1 par Néerlandais débutant I ou Espagnol I doit suivre en bloc 2, la même unité d'enseignement, niveau supérieur (Néerlandais débutant II ou Espagnol II).</i>	Isolde Boutsen (coord.) Astrid De Munter (coord.) Barbara Fraipont	NL [q1+q2]
-------------	---	--	---------------

SOAB1BA - 3e bloc annuel

- Obligatoire
-

o **Atelier pluridisciplinaire**

SOAB1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
 - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2024-2025, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
 - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays de l'Union européenne**, la demande d'admission **doit** contenir l'équivalence de votre diplôme ou, à tout le moins, la preuve du dépôt de la demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [service compétent](#).

PÉDAGOGIE

À côté de cours magistraux classiques, de type ex cathedra, qui se donnent dans des auditoriums de taille raisonnable, des pratiques d'enseignement actif favorisent le déploiement et l'appropriation de compétences théoriques, méthodologiques et analytiques.

Ainsi, le programme de bachelier en sociologie et anthropologie est composé, outre les cours magistraux, d'activités d'apprentissage plus "pratiques", sous la forme de séminaires ou d'ateliers par exemple, qui offrent la particularité pédagogique de reposer sur les contributions des étudiant-es et d'être dispensées en petits groupes. Ces dispositifs permettent à l'étudiant-e, au sein d'une groupe de travail de taille restreinte, d'entretenir un contact privilégié avec les professeur-e-s et les chercheur-euse-s enseignant-e-s, et de mettre en oeuvre des démarches qui mobilisent et concrétisent les acquis de sa formation.

Le campus Bruxelles - Saint-Louis se situe en plein centre de Bruxelles : il en résulte d'indéniables avantages pratiques dont une connexion aisée en métro et en train. Mais surtout, sa localisation près des acteurs sociaux, des associations, des ONG, des institutions

